

Séance du lundi 10 octobre 2022

Date de la convocation: 04/10/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 8
Votants: 13

Nbr. vote pour: 13
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés : Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ, César VERDIER, Olivier CHARTON

Excusés : Siméon LEFEBVRE

Absents : Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

Objet: Représentation de la commune de Ventalon en Cévennes au sein de l'ASA DFCI Contrats Verts Sud Lozère - DE_2022_053

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°SOUS-PREF-2022-199-004 du 18 juillet 2022 procédant à la modification des statuts de l'ASA DFCI canton du Pont de Montvert devenue ASA DFCI Contrats verts Sud Lozère,

Considérant qu'il convient que la commune de Ventalon en Cévennes désigne un nouveau représentant titulaire et un nouveau représentant suppléant au sein de l'association Contrats verts Sud Lozère,

Considérant les élus qui sont candidats pour être représentants de la commune au sein de cette structure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués communaux de l'ASA Contrats verts Sud Lozère.

Sont élus à l'unanimité :

Délégué titulaire : M. Camille LECAT.

Délégué suppléant : M. Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/10/2022 048-200058410-20221010-DE_2022_053-DE